

Barème d'honoraires Vente

TRANSACTIONS IMMOBILIERES

CARTE PROFESSIONNELLE

Délivrée par la Préfecture du Bas-Rhin

Garantie Financière sans maniement de fonds 30 000 €(Crédit Agricole Alsace Vosges)

Numéro de Carte 49 / 2012

Honoraires de VENTE T.T.C

Sauf convention différente entre les parties indiquées au mandat, les honoraires de vente, exprimés en pourcentage appliqués au montant de la transaction, sont les suivants :

Jusqu'à 100 000 €	8,00 % ttc (minimum 2500 €ttc)
De 100 001 €à 250 000 €	7,00 % ttc
De 250 001 €à 600 000 €	6,00 % ttc
De 600 001 €et plus	5,00 % ttc
De 250 001 €à 350 000 €	6,00 % ttc
A partir de 350 001 €	5,00 % ttc

L'agence Terroine-Immobilierinforme à sa clientèle que travaillant en collaboration avec différentes agences immobilières, ce sont les honoraires de l'agence détentrice du mandat qui s'appliquent à la transaction, ceci dans le cadre d'une délégation de mandat.

Les honoraires ainsi appliqués à cette vente peuvent donc être différents et varier significativement de ceux affichés ci-dessus car correspondant à ceux de l'agence mandatée.